ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-2-4
Séance du lundi 21 octobre 2024

DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE À L'ASSOCIATION AMORCE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :
HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :
ADRIAN Daniel, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-7-5-5 du 13 juillet 2021 relative au renouvellement de l'adhésion à l'association AMORCE,

VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-9-0-1 du 25 octobre 2021 relative à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes,

VU les statuts de l'association AMORCE, modifiés le 19 octobre 2022,

VU l'avis de la Commission aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 3 octobre 2024,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le représentant suppléant de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de l'association AMORCE ;

- Désigne Madame Marie-France VALLAT comme représentante suppléante de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de l'association AMORCE.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote
Françoise BEY, membre de l'AG au sein de l'association Amorce